



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20196  
22 septembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 17 SEPTEMBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 12 septembre 1988, les forces armées iraniennes ont violé les dispositions du cessez-le-feu de la manière indiquée ci-après :

1. A 12 h 50, un soldat ennemi a tiré quatre coups de fusil en direction des unités de notre Ier corps d'armée.
2. A 18 heures, sept Iraniens ont été repérés en train de creuser une tranchée de communication en face des unités de notre Ier corps d'armée.
3. A 22 h 7, l'ennemi a tiré deux fusées éclairantes rouges à l'aide d'un pistolet lance-fusées aux fins de communiquer des renseignements dans la zone de Wadi Zoulm, à environ 1 kilomètre des unités de notre Ier corps d'armée.
4. A 22 h 51, l'ennemi a tiré une fusée éclairante rouge aux fins de communiquer des renseignements, à l'est du pic Valati, lequel se trouve à environ 500 mètres des unités de notre Ier corps d'armée.
5. A 11 heures, un groupe de soldats ennemis, dont le nombre a été estimé à 14, a été observé en train d'aménager trois nouvelles positions de combat à 100 mètres des lignes avancées de l'ennemi, en face de notre Ier corps d'armée.
6. A 12 h 30, cinq soldats ennemis ont été repérés en train d'essayer de photographier les positions de défense de notre Ier corps d'armée spécial.
7. A 19 heures, l'ennemi a été observé en train d'installer une mitrailleuse sur ses premières lignes de défense, en face de notre IIIe corps d'armée.
8. A 19 h 15, un groupe d'environ 12 soldats ennemis, dont 2 armés, a été repéré à une distance de 300 à 400 mètres de la barricade ennemie située en face de notre IIIe corps d'armée.

9. A 19 h 25, trois groupes de soldats ennemis, composés chacun d'environ cinq hommes, ont été vus en train de creuser trois tranchées de tir à 500 mètres environ à l'est de la rivière Doveyrij.

10. A 14 heures, plusieurs soldats ennemis ont été repérés en train d'édifier un mirador à environ 8 kilomètres des lignes avancées de notre IVe corps d'armée.

11. A 17 heures, l'ennemi a été observé en train de monter cinq tentes à environ 3,5 kilomètres des unités de notre IVe corps d'armée, dans la zone de Musian.

12. A 19 h 10, un hélicoptère ennemi a été repéré venant de Dehloran et se dirigeant vers Ayn al-Khosh, à une distance d'environ 1 kilomètre des positions avancées de notre IVe corps d'armée.

13. L'ennemi a été observé en train de se livrer à diverses activités de construction militaire en divers points se trouvant à proximité de notre VIIe corps d'armée.

Les autorités iraqiennes compétentes ont porté ces violations à l'attention du Groupe d'observateurs des Nations Unies à Bagdad.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI